

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectage et valorisation du PCI au service du territoire

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

E.mail :

ORGANISME OU COLLECTIVITE

Raison sociale :

Statut : Privé

Public Commune EPCI Etat Autres

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax :

Personne chargée du dossier :

E.mail :

Montant de l'adhésion IRPa :€

FACTURATION

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom du correspondant :

Tel :

Partie à remplir si la facture est libellée au nom de l'organisme collecteur

Organisme paritaire collecteur agréé :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

E.mail :

Montant de la prise en charge par l'Opca (mention obligatoire) :

Nom et coordonnées du correspondant formation (mention

obligatoire) :

A RETOURNER A

IRPA - 25, square de la Rance -35000 Rennes

Par fax : 02 99 79 71 99

ou courrier électronique à : formation@irpa-bretagne.org



L'ADHESION À L'IRPA

- Toute personne souhaitant participer à une formation de l'IRPA doit adhérer à l'association.
- Pour les personnes souhaitant participer à une formation dans le cadre de leur fonction ou de leur activité professionnelle, une adhésion annuelle est demandée à l'employeur selon le barème suivant :

COLLECTIVITÉS LOCALES

Plus de 100 000 habitants	400 €
De 20 000 à 99 999 habitants	200 €
De 10 000 à 19 999 habitants	150 €
De 5 000 à 9 999 habitants	100 €
De 1 000 à 4 999 habitants	50 €
Moins de 1 000 habitants	20 €

AUTRES EMPLOYEURS

Plus de 50 salariés	150 €
De 10 à 49 salariés	100 €
Moins de 10 salariés	50 €

Il n'est pas de mandé de cotisation pour les agents des services de l'Etat.

- L'adhésion peut également être individuelle ; la cotisation annuelle s'élève alors à 10 €.

FRAIS PEDAGOGIQUES :

REDUCTION 10% pour toute inscription à au moins 6 jours de formation

Module	Nbre jours	Cocher pour inscription	Prix
1/ Concevoir et organiser une opération de collecte du PCI	1		250€
2/ Réaliser un entretien et utiliser du matériel	2		405 €
Si module 1 + module 2	3		550 €
3/ Constituer, enrichir une base de données	3		550€
4/ Le PCI, outil de mise en valeur et de développement du territoire	2		405 €
Cycle complet Avec réduction	8		1 505 € 1355 €

- COUT DE L'ADHESION** (cf. tableau ci-contre) :euros
- COUT DES MODULES CHOISIS** :euros
- Réduction (le cas échéant)** :euros
- TOTAL :**euros

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso.

Date :

Signature :

Cachet :

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

Les personnes désirant s'inscrire à un ou plusieurs modules de formation sont invitées à remplir ce bulletin d'inscription et à le retourner à l'IRPa.

Suite à la réception de ce bulletin, le participant reçoit :

- Un devis
- Une convention de formation en application des dispositions L.6353-I et suivantes du Code du travail.
- Une convocation accompagnée d'une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, transports, accueil, hébergement éventuel),

Pour des raisons tant pédagogiques que d'organisation matérielle, une inscription ne peut être prise que pour l'ensemble d'une session.

RESPONSABILITE

L'IRPA ne pourra être tenu pour responsable des modifications survenues à la suite d'évènements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de l'opération de formation par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

Le programme peut faire l'objet de modifications. En cas de modifications substantielles, l'IRPA en informera le participant et la dernière version sera communiquée au plus tard le premier jour du stage.

Par ailleurs, il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription de façon à ce que l'IRPA s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

MODE DE REGLEMENT

A réception de la facture, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «l'IRPA»
ou par virement ou mandat administratif en indiquant le numéro de facture :
à IRPA - CMB Rennes Sainte Anne – code banque 15589 – guichet 35109 – n°compte 00426725440 – clé RIB 43 – IBAN FR76 1558 9351 0900 4267 2544 043
BIC CMBRFR2BARK

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation devra être signalée par écrit, le plus tôt possible avant le début de la session.

Pour toute annulation parvenant moins d'une semaine avant le début de la session, une facture de 50% des droits d'inscription sera éditée.

En cas d'absence ou d'annulation reçue après l'ouverture de la session une facture de 100% sera éditée (aucun remboursement ne pourra être effectué).

CONTACT

IRPA - 25 square de la Rance - 35000 Rennes
par fax au 02 99 79 71 99
ou par courrier électronique à formation@irpa-bretagne.org

Forme juridique : Association loi 1901
Code APE : 9499 Z
N° SIRET : 538 524 562 0013
N° d'existence : 53 35 09 14135

Retrouvez ces informations sur notre site

WWW.irpa-bretagne.org

Des données à caractère personnel concernant le participant feront l'objet de traitements informatiques. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.